

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1653

**Artikel:** Crèches : les communes sommées de payer  
**Autor:** Simioni, Olivier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013596>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les communes sommées de payer

**Les enfants font la file pour des places d'accueil trop rares en Suisse. Cependant, personne semble prêt à en assumer la responsabilité et les coûts.**

Il manquerait 50 000 places d'accueil en Suisse pour les enfants en bas âge, en crèches ou en familles de jour, afin de répondre à la demande des parents. Cette conclusion d'un rapport financé par le Fonds national suisse de la recherche va-t-elle inciter les acteurs de la vie politique et économique, si sensibles à la cause des familles, à trouver des solutions rapides et efficaces? On peut émettre quelques doutes à ce sujet.

Qui des privés, des communes, des cantons, de la Confédération ou des entreprises doit prendre en charge les coûts engendrés par ces structures d'accueil? Le rapport du Fonds national présente une répartition des tâches qui verrait la Confédé-

ration continuer à donner une impulsion par un financement incitatif alors que les cantons auraient une tâche de coordination et de planification. De leur côté, les communes seraient chargées de financer l'essentiel des coûts. Enfin, les entreprises pourraient participer à l'effort financier en créant ou cofinçant des places d'accueil ou en soutenant directement les parents.

## Les cantons à la traîne

Ce tableau idyllique a-t-il inspiré le Grand Conseil fribourgeois qui a décidé de refuser une motion proposant une aide financière de l'Etat par place d'accueil dans les crèches ainsi que l'harmonisation des pratiques tarifaires (*La Liberté*, 29 juin 2005)? Les communes

n'ont visiblement qu'à se débrouiller. Dans le canton de Vaud, cité en exemple en Suisse alémanique, le Conseil d'Etat travaille depuis quatre ans à l'élaboration d'une loi qui organiserait le financement des places d'accueil nouvelles et existantes, en associant les communes et les entreprises privées. En attendant, des crèches survivent à peine et sont proches de la fermeture. Au niveau de la Confédération, la politique budgétaire n'a pas permis l'élaboration d'un programme aussi ambitieux que prévu. Le financement incitatif reste limité dans le temps et la pérennité des institutions susceptibles d'être créées à l'aide de ce programme est difficile à assurer. Les communes sont invitées à prendre l'initiative car on s'étonne de ne pas avoir pu dépenser autant que prévu.

## La Confédération en cause

Pourtant, ce n'est pas en attendant des communes qu'elles prennent l'initiative toutes seules, alors qu'on les invite à financer l'essentiel des charges, ni en espérant un coup de pouce déterminant des milieux économiques, que l'on va répondre à l'attente des familles concernées. Les communes ne sont pas toujours conscientes des changements profonds que connaît notre société, permettant de moins en moins aux parents de renoncer totalement à travailler, même s'ils le désirent, et pas toujours sensibles à l'idée de favoriser l'accès des femmes au marché du travail. Les communes n'ont d'ailleurs pas toujours la taille requise

pour travailler seules et on ne peut pas espérer de solutions miraculeuses venant des collaborations intercommunales si difficiles à faire fonctionner. Ce n'est pas non plus du côté des entreprises que l'on trouvera la planche de salut. Mis à part leur intérêt relatif pour la question, on imagine difficilement qu'elles financeront des places d'accueil qui permettraient aux familles modestes de trouver une solution correspondant à leurs moyens. Une forte demande vient en effet de familles monoparentales et/ou en difficultés financières. Des tarifs progressifs sont alors nécessaires.

Les différents acteurs se renvoient la balle et on ne peut que le regretter. Une seule certitude demeure: le mode de financement actuel ne répond pas à l'attente. Le statu quo n'est donc pas une solution. On ne peut compter seulement sur l'initiative des communes ou des privés pour résoudre à long terme un problème de cette ampleur. Il faut donc que les cantons et la Confédération prennent l'initiative en évitant la tentation de donner la priorité aux réglementations, en termes de locaux ou de formation. La priorité est de soutenir effectivement et durablement la création de places d'accueil, en mettant les moyens nécessaires à disposition. os

INFRAS, *Offre d'accueil extrafamilial en Suisse: potentiels de demande actuels et futurs*, Fonds national suisse, PNR 52, [www.infras.ch/fjlt\\_index.html](http://www.infras.ch/fjlt_index.html)

## Assemblée générale 2005 de DP (suite)

La semaine passée nous avons publié les comptes de *Domaine Public* pour 2004. Il manquait en revanche le bilan et la mention du nombre d'actions représentées (229 sur 950).

Actifs		Passifs	
Circulants		Fonds étrangers	
Caisse	253	Abonnements 2005	-118484
CCP	127484	Dettes et fournisseurs	-10256
Banque COOP	103680		
Créances clients	1918	Fonds propres	
		Réserve générale	-34761
Immobilisés		Réserve spéciale	-15000
Mobilier - matériel	1648	Perte reportée	28733
Informatique	1257	Perte exercice (2004)	8528
		Capital	-95000
	236240		-236240